

Le bureau de l'Union Régionale Ile-de-France FO tient à informer du communiqué de la Confédération FO et de l'initiative de nos camarades de la chambre syndicale FO de l'Île de France concernant le PLFSS. Vous les trouverez ci-joints.

Le bureau de l'Union Régionale Ile-de-France FO considère que cette question d'un PLFSS de malheur concerne toutes nos structures.

Il invite en conséquence toutes nos structures interprofessionnelles, car « la Sécu elle est à nous », à envoyer des délégations à **partir de 13h00 le mardi 16 décembre** au rassemblement à proximité de l'Assemblée Nationale pour exiger que les parlementaires votent contre le PLFSS.



Chambre Syndicale des Employés et Cadres
C.G.T.-FORCE OUVRIERE
des Organismes de Sécurité Sociale et Allocations Familiales
de la Région Ile-de-France
3, rue du Château d'Eau 75481 PARIS CEDEX 10
5^{ème} étage – Bureau 532 - Tél. 01.42.02.26.79 Fax 01.42.02.61.38 / ch.synd.fossafrp@wanadoo.fr

Mobilisation près de l'Assemblée nationale
Mardi 16 décembre 2025 à partir de 13h
NON au PLFSS 2026 !

Nous, syndicalistes Force Ouvrière de la Chambre syndicale des organismes sociaux d'Ile de France, regroupant tous les syndicats FO des organismes de Sécurité Sociale de la région, continuons de nous mobiliser afin que le terrible budget contre notre Sécurité Sociale ne soit pas voté.

- Parce que nous refusons que des milliards d'économies soient imposés au dépend des droits à l'accès aux soins de millions d'assurés.
- Parce que ce PLFSS agravera les conséquences désastreuses de la suppression du service du contrôle médical de l'assurance maladie.
- Parce que nous refusons une diminution des allocations familiales, une exclusion du bénéfice de l'ALD de milliers d'assurés parmi les plus précaires.
- Parce que nous refusons la remise en cause du droit aux arrêts maladie
- Parce que nous refusons d'exclure du bénéfice des APL des étudiants au motif qu'ils seraient étrangers.
- Parce que ladite suspension de la réforme des retraites n'est qu'un leurre qui ne fera qu'aggraver nos conditions de travail déjà critiques.

Ce budget agravera encore plus les conditions de travail des agents de nos organismes et donc le service rendu à nos assurés, allocataires et pensionnés.

Nous ne l'acceptons pas !

Alors que nous célébrons le 80^{ème} anniversaire de la Sécurité Sociale, ce PLFSS comporte des mesures portant atteinte directement à son principe fondateur :

« cotiser selon ses moyens recevoir selon ses besoins »

C'est pourquoi nous avons pris la décision de nous rendre mardi 16 décembre 2025 à partir de 13h à proximité de l'Assemblée nationale afin d'appeler les députés à voter CONTRE ce PLFSS de malheur !

Paris, le 11 décembre 2025

NB : le lieu précis du rassemblement vous sera communiqué ultérieurement.

PLFSS pour 2026 : une facture encore lourde pour les travailleurs !

En deuxième lecture, l'Assemblée nationale a adopté, mardi 9 septembre 2025, le PLFSS pour 2026.

Si cette version acte le décalage de la réforme des retraites, FO en revendique toujours l'abrogation. Cette réforme que nous continuons de combattre, est toujours aussi brutale, injuste et injustifiée.

Pour FO, la mobilisation contre le budget d'austérité a permis de faire tomber le doublement des franchises médicales, le gel des prestations sociales (incluant la sous-indexation des pensions de retraite jusqu'en 2030), le prélèvement de 8 % sur les accessoires de salaire (titres-restaurant, activités sociales et culturelles, etc.) ou encore les mesures remettant en cause le régime dérogatoire des affections de longue durée (ALD) dites « non exonérantes » ne figurent plus dans ce projet de loi.

FO reste opposée aux mesures qui frappent les assurés non seulement sur leur pouvoir d'achat mais surtout sur leur santé en particulier et la remise en cause de notre protection sociale collective :

- la limitation des arrêts de travail (un mois pour une primo-prescription avec un renouvellement plafonné à deux mois) ;
- un ONDAM (objectif national de dépenses d'assurance maladie) qui, malgré un relèvement à 3 %, demeure très en deçà des besoins réels pour enrayer l'hémorragie des fermetures de lits, stopper les suppressions de postes et répondre aux besoins de soins ;
- la taxation des complémentaires santé qui sera in fine répercutée sur les cotisants ;
- le décalage, par décret, de 14 à 18 ans, de la majoration pour âge des allocations familiales et la suppression de la prime de Noël pour les foyers sans enfants.

Pour FO, ce PLFSS ne présente la facture qu'aux travailleurs et aux assurés sociaux pour résorber un déficit qui résulte en réalité des politiques de l'offre et leur accumulation continue d'exonérations et généreux allègements généraux de cotisations (86,9 Md€ en 2024).

Fin des politiques d'austérité, de la justice fiscale et sociale !

Paris, le 11 décembre 2025